

PROJET D'APPUI TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS RURAUX DE THIES

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE

Dans le cadre du Projet d'Appui Technique et Technologique aux Groupements Féminins Ruraux de Thiès, l'UNIFEM, en concertation avec les groupements féminins, envisage de rationaliser/aménager les sites du projet à Kayar et à Fass Boye. Une meilleure organisation de l'espace de travail et de repos des femmes passe par un réaménagement de l'espace et l'introduction de technologies et d'équipements plus performants, notamment des claies de séchage adéquates. A Kayar, les femmes transformatrices ont bénéficié de plusieurs appuis dans le passé: la FAO a financé l'achat de claies de séchage et des bacs de salage, le projet PAMECAS a doté les groupements en claies de séchage. Malgré ces appuis, la demande est encore insatisfaite et les femmes ne travaillent pas encore au maximum de leur capacité. Dans le cadre du projet SEN/96/W01, l'UNIFEM fait appel aux services d'un consultant spécialisé en génie civil pour contrôler la qualité des bâtiments (magasins de stockage) construits par le projet sur les sites de Kayar et Fass Boye, et pour faire des propositions d'aménagement du site de travail et de repos de Kayar pour les femmes transformatrices de poisson.

L'organisation et la rationalisation du site de Kayar permettra d'assainir l'environnement, et de faire connaître le projet et ses activités à d'autres bailleurs de fonds qui ont déjà exprimé leur intérêt à collaborer avec UNIFEM pour faire de Kayar un modèle d'excellence dans le domaine de la pêche artisanale.

MANDAT

A. OBJECTIFS

Les objectifs visés par les activités qui sont confiés à l'ingénieur civil sont :

1. Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des femmes et leur permettre de transformer le poisson en produits d'une plus grande qualité.
2. Proposer un plan d'aménagement du site de travail et de repos des femmes à Kayar.

B. ACTIVITES

Faire la revue documentaire notamment des études faites dans le projet, au siège à Thiès. **2 jours.**

Tenir des séances de travail avec les responsables du projet et la Direction départementale de la pêche et les collectivités locales, pour examiner l'ensemble des interventions passées et potentielles sur le site de Kayar. **1 jour.**

Visite du site pour faire l'état des lieux et organiser des entretiens avec les groupements. **3 jours.**

Synthèse des entretiens et restitution aux groupements, à l'équipe du projet et à l'UNIFEM. **1 jour.**

Contrôler l'évolution des travaux de construction du magasin de stockage de Kayar et l'aménagement du magasin de Fass Boye par rapport au devis/plan. **2 jours.**

Proposer des améliorations des magasins de stockage de Fass Boye réalisés dans la première phase du projet. **1 jour.**

Rédaction d'un rapport de synthèse et élaboration du plan d'aménagement avec plusieurs schémas alternatifs d'aménagement accompagnés chacun d'un budget. **6 jours.**

C. RESULTATS ATTENDUS

La durée de la consultation est de 15 jours. Elle devra permettre d'avoir des informations sur le mode d'organisation du travail des femmes (individuel ou communautaire), sur le mode d'acquisition et d'utilisation et de gestion des équipements existants, notamment des claies de séchage (dons, prêts, utilisation individuelle ou communautaire...). L'étude doit permettre d'avoir les prix et les conditions d'acquisition de ces équipements.

Cette consultation devra être participative et impliquer les groupements de femmes dans l'identification des problèmes et la recherche de solutions. Il est important que les propositions reflètent les points de vue des femmes et des services techniques concernés, afin d'en favoriser l'acceptation et l'appropriation par les femmes.

Les conclusions de l'étude doivent permettre de procéder immédiatement la mise en place d'un programme d'aménagement et d'acquisition des technologies identifiées.

CALENDRIER D'EXECUTION

La consultation démarrera le 1997, le consultant soumettra au bureau de l'UNIFEM, un rapport provisoire au plus tard le 1997 pour commentaires du Gouvernement et de l'UNIFEM.

Le rapport définitif sera déposé à l'UNIFEM au plus tard le 1997, en trois exemplaires et sur disquette wp 5.1 ou wp 6.0.

BUDGET

Le budget de la consultation sera pris en charge sur la ligne budgétaire 16 "Evaluation UNIFEM". Il se présente comme suit :

. Honoraires consultant: 50.000 F CFA X 15j	=	750.000 F CFA
. Frais de transport:	=	75.000 F CFA
. Confection de plans d'aménagement (Croquis, calques, état des lieux)	=	300.000 F CFA

TOTAL

= 1.125.000 F CFA